



Publié le : 24/12/2025

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 4 décembre 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62

La séance est ouverte à 18h et levée à 22h23

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX (à compter de la question n°2), Audeux : Mme Agnès BOURGEOIS, Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Besançon : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°7), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n°2), Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°6), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°2), M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI (à compter de la question n°5), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n°7), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°7), M. Damien HUGUET (à compter de la question n°7), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n°2), Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°8 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°7), Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°14 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°7), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Anne VIGNOT, Marie ZEHAF, Bonnay : M. Gilles ORY, Boussières : M. Eloy JARAMAGO (jusqu'à la question n°33 incluse), Busy : M. Philippe SIMONIN, Byans-Sur-Doubs : M. Didier PAINEAU, Chaleze : M. René BLAISON, Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Champagney : M. Olivier LEGAIN, Champvans-Les-Moulins : M. Florent BAILLY, Châtillon-Le-Duc : M. Martial DEVAUX, Chaucenne : M. Alain ROSET, Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET, Chevroz : M. Franck BERNARD, Cussey-Sur-L'Ognon : Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°7), Dannemarie-Sur-Crête : Mme Martine LEOTARD, Deluz : M. Fabrice TAILLARD, Devecey : M. Gérard MONNIEN représenté par Mme Laetitia LARROCHE suppléante, Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN, Fontain : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, Franois : M. Emile BOURGEOIS, Geneuille : M. Patrick OUDOT, Gennes : M. Jean SIMONDON, Grandfontaine : M. Henri BERMOND, La Chevillotte : M. Roger BOROWIK, La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN, Larnod : M. Hugues TRUDET (à compter de la question n°6 et jusqu'à la question n°7 incluse), Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ (à compter de la question n°2), Mamirolle : M. Daniel HUOT, Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE, Mazerolles-Le-Salin : M. Daniel PARIS, Miserey-Salines : M. Marcel FELT, Montfaucon : M. Pierre CONTOZ, Montferrand-Le-Château : Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°2), Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, Nancray : M. Vincent FIETIER, Noironte : M. Philippe GUILLAUME, Novillars : M. Lionel PHILIPPE, Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK représentée par M. Eric BADET suppléant, Palise : M. Daniel GAUTHEROT, Pelousey : Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°7), Pirey : M. Patrick AYACHE (à compter de la question n°7), Pouilley-Français : M. Yves MAURICE, Pugey : M. Frank LAIDIE, Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY (à compter de la question n°7), Roche-Lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER, Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN, Saint-Vit : Mme Anne BIHR, Saône : M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°56 incluse), Serre-Les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA, Thise : M. Pascal DERIOT, Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD, Torpes : M. Denis JACQUIN, Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY, Venise : M. Jean-Claude CONTINI, Vieilley : M. Franck RACLOT, Vorges-Les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : **Besançon** : M. Hasni ALEM, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Annaïck CHAUDET, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, **Beure** : M. Philippe CHANEY, **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE, **Champoux** : M. Romain VIENET, **Mamirolle** : M. Cédric LINDECKER, **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT, **Pouilley-Les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN,

Secrétaire de séance : M. Gabriel BAULIEU

Procurations de vote : **Besançon** : M. Hasni ALEM à M. Aurélien LAROPPE, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n°26), Mme Nadia GARNIER à M. François BOUSSO, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, Mme Valérie HALLER à Mme Lorine GAGLIOLO, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°9), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n°7), Mme Juliette SORLIN à M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n°6 incluse), M. Gilles SPICHER à M. Yannick POUJET, M. André TERZO à Mme Frédérique BAEHR (à compter de la question n°7), Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Christine WERTHE à Mme Marie LAMBERT, **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, **Champoux** : M. Romain VIENET à M. Patrick CORNE, **Mamirolle** : M. Cédric LINDECKER à M. Daniel HUOT, **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT à Mme Julie CHETTOUH, **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n° 6 incluse), **Pouilley-Les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET à M. Patrick AYACHE, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à M. Henri BERMOND (jusqu'à la question n°6 incluse), **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN à M. Jacques ADRIANSEN

Délibération n°2025/2025.00439

Rapport n°54 - Validation du programme de requalification et de création de voirie - 2026

Délibération du Conseil de Communauté du 11 Décembre 2025
Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Validation du programme de requalification et de création de voirie - 2026

Rapporteur : M. Yves GUYEN, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°5	12/11/2025	Favorable
Bureau	27/11/2025	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2026 et PPIF 2026-2030 « Requalification périurbain » « Requalification urbain »	Montant prévu au titre des opérations en péri-urbain : 2 530 511 € Montant prévu au titre des opérations en urbain : 3 640 240 €
<i>Sous réserve de vote du BP 2026 et du PPIF 2026-2030</i>	

Résumé :

Par délibération en date du 29 juin 2018, des dispositifs d'intervention de Grand Besançon Métropole en matière de voirie ont été définis pour permettre le transfert de la compétence « Crédit, aménagement et entretien de voirie, signalisation, parcs et aires de stationnement ». Il s'agit d'émettre un avis sur le programme 2026 déterminé dans ce cadre.

I - Rappel des dispositifs

La délibération du 29 juin 2018 définit les modalités d'intervention de Grand Besançon Métropole en matière de voirie. Elle a notamment défini un dispositif de validation par le bureau du programme de requalification / création de voirie.

II - Pour les communes périurbaines :

Un fonds de concours sera demandé aux communes par Grand Besançon Métropole dans la limite des pourcentages fixés par délibération du 11 décembre 2025. Ces pourcentages seront appliqués sur le montant HT de l'opération, déduction faite des subventions.

Ces fonds de concours donneront lieu à délibération conjointe sur la base d'une convention.

D'une part, des études ont été menées sur des opérations afin d'anticiper les futurs programmes annuels et notamment celui de 2026. Enfin, certains gestionnaires de réseaux ou de voirie (GBM/DEA ; Conseil Départemental du Doubs notamment) ont programmés des travaux en 2026 qu'il convient d'accompagner par des travaux d'aménagement de voirie.

D'autre part, certaines communes ont exprimées des souhaits de réalisation d'opération au cours du deuxième semestre 2025.

Sur la base de ces différents éléments, une proposition de programme d'opérations respectant le budget disponible a été établie selon la liste ci-jointe.

Cette liste d'opérations a été constituée en considérant comme critère principal l'état d'avancement du projet en vue d'une réalisation rapide des opérations.

SECTEUR	Commune	Rue	COUT TTC
NORD	CHATILLON	Centre Bourg	400 000,00
NORD	CHATILLON	Travaux Cayenne	200 000,00
OUEST	PIREY	Rue du Moulin	500 000,00
SUD OUEST	GRANDFONTAINE	Rue de l'Eglise	100 000,00
OUEST	AUDEUX	Grande rue	300 000,00
DAME BLANCHE	BONNAY	Rue de la Claire Fontaine	150 000.00
NORD	MISEREY SALINES	Rue de la Diligence	200 000.00
PLATEAU	PUGEY	Route de la Maltournée	300 000.00
OUEST	SERRE LES SAPINS	Rue de la Gare	160 000.00
OUEST	CHAMPAGNEY	Chemin du grand Mont	100 000.00
OUEST	FRANOIS	Rue de l'oratoire	200 000
PLATEAU	MAMIROLLE	Rue de la Grange du cerf	50 000.00
PLATEAU	MONTFAUCON	Rue du Comté de Montbéliard	50 000.00
TTS	ETUDES		50 000.00

Sur le programme PDM - Centralité			
EST	ROCHE LEZ BEAUPRE	Rue de Beaupré	250 000.00
SAINT VITOIS	SAINT VIT	Rue de la Faucine	300 000.00

Par ailleurs, une somme de 50 000.00 € TTC a été identifiée afin d'engager ou de poursuivre des études en vue de préparer la programmation et la réalisation d'opérations dans les années futures. Ce crédit pourra notamment permettre les études sur :

- Saône : rue de la Fontaine
- Champvans Les moulins : rue de la Nouvelle
- Vieilley : route de Cromary

III – Pour la Ville de Besançon :

Un fonds de concours sera demandé par GBM à la Ville de Besançon dans la limite de 50% du montant HT de l'opération, déduction faite des subventions.

Les dépenses à la charge de GBM pour les opérations de création ou de requalification de voirie sur Besançon, ne peuvent excéder un montant fixé par délibération.

La proposition de programme d'opérations est la suivante :

LIEU DES TRAVAUX	MONTANTS EN € TTC
Querret Bougney	500 000,00
Ilôt Saint-Jacques/Arsenal	100 000,00
Ilôt République	1 640 000,00
Ilot Fontaine-Ecu	400 000,00
Ilôt Battant	300 000,00
Quartier Saint Claude	200 000,00
Diverses opérations urbaines	500 000,00

Au titre des Amendes police

Rue de Dole	300 000,00
Rue de la Fayette	400 000,00
Rue de Montjoux	300 000,00

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **Approuve le programme de requalification/création de voirie,**
- **Autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

M. Gabriel BAULIEU,
Vice-Président



Pour extrait conforme,
La Présidente,

Anne VIGNOT
Maire de Besançon

